



9307 0027 Qc Inc

41 Beaupied, Notre-Dame des Prairies
Contrat **AUTOMNE** valide **14 semaines**
12 septembre au 24 décembre

Fermé 1 semaine en novembre(à déterminer)

RENSEIGNEMENTS du consommateur

Prénom et Nom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone maison : _____ # Cellulaire : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____

FORFAIT En Corps choisit :

Promo Mardi GO ! (17h30 ou 19h45) à 145\$

Carte Prépayée 15x /276\$ 30x / 518\$ 45x /724.50\$

Abonnement cours régulier 290\$ 515\$ 773\$ 966\$ 1207\$

Choix de cours :

Montant de l'abonnement (taxes incluses) : _____ Payé en _____ versement(s).

Méthode de paiement : _____

À NOTER

- Le nombre de places est limitées, **2 reprises de cours sont possibles**, mais doivent être approuvées à chaque fois
- Le membre s'engage à assurer en totalité la somme de l'abonnement
- Advenant le cas du non-paiement d'une mensualité, d'un refus bancaire, d'un chèque N.S.F, des frais de 25\$, par versement en défaut.
- En cas de modifications au dossier des frais de 25\$ seront appliqués.
- En Corps Inc./ 9307 0027 Qc Inc. ne sera tenu responsable d'aucun dommage résultant de blessures de toutes sortes sur son équipement. Le membre assume l'entière responsabilité pour toutes blessures et par la présente, acquitte et libère En Corps Inc./9307 0027 Qc Inc. de toutes poursuites, réclamations, demandes, actions ou causes d'actions présentes ou futures résultant des séances d'entraînement, de l'équipement ou des commodités, de la négligence active ou passive de

En Corps Inc./9307 0027 Qc Inc. ou de n'importe quelle personne présente sur les lieux. Il est entendu que l'entraîneur en place conseille les membres au meilleur de ses connaissances.

TPS: 840035380 RT 0001

TVQ: 1221735133 TQ 0001

OPC # 304660

«Mention exigée par la Loi sur la protection du consommateur.»

(Contrat conclu par un commerçant exploitant un studio de santé)

Le consommateur peut résilier le présent contrat sans frais ni pénalité avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant.

Si le commerçant a commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur peut résilier le présent contrat dans un délai égal à $\frac{1}{10}$ de la durée prévue au présent contrat en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant. Ce délai a comme point de départ le moment où le commerçant commence à exécuter son obligation principale. Dans ce cas, le commerçant ne peut exiger au plus, du consommateur, que le paiement d'un dixième du prix total prévu au contrat.

Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 197 à 205 de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.»

R.R.Q., 1981, c. P-40.1, r. 1, a. 47.

Contrat signé le : _____ À : _____

Consommateur : _____ Signature : _____

Commerçant : _____ Signature : _____

Bienvenue chez **En Corps 9307 0027 Qc Inc.!**

FORMULAIRE DE RÉSILIATION

Loi sur la protection du consommateur

À : EN CORPS 9307 0027 Qc Inc.

41 Beaupied, Notre-Dame des Prairies, J6E 1A5

450-944-1610 marie-eve_malette@hotmail.com

Date : _____

En vertu de l'article 204 de la Loi sur la protection du consommateur, j'annule le contrat conclu

le : _____ (date du contrat conclu initialement) À : _____ (lieu)

Nom du consommateur : _____

Adresse du consommateur : _____

#Téléphone : _____ et _____

Courriel : _____

Signature : _____

